

1:25000

Feuille 1/1

Préfecture de la région POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant
les zones géographiques au regard de l'archéologie
préventive (livre V du Code du Patrimoine)



Ministère de la Culture
Communication

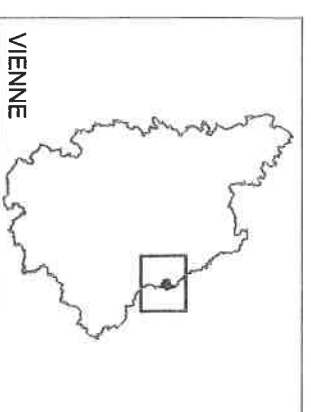
Légende

Zone de saisine A [tout dossier] Carroyage

Seuil B [supérieur à 1000m²] Limite administrative communale

Seuil C [supérieur à 10000m²]

Seuil communal général : supérieur à 30000m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)



VIENNE

ANGLES-SUR-ANGLIN 86004

Date : 13 OCT. 2010

Le préfet de la région Poitou-Charentes

Bernard TOMASINI